

Guide des aides aux départs en classes de découvertes

Savoie & Haute-Savoie

Maternelles & Primaires



Les séjours scolaires en classe de découvertes offrent aux élèves une occasion unique d'enrichir leur parcours. Ils favorisent l'épanouissement personnel, la découverte de nouvelles expériences collectives et le développement de compétences sociales essentielles. Les séjours scolaires leur permettent d'apprendre autrement, d'explorer leur environnement et de renforcer leur esprit d'équipe tout en créant des souvenirs inoubliables.

Cependant, l'organisation de ces séjours peut représenter un défi, sur les plans logistique et financier notamment. Heureusement, de nombreuses aides sont disponibles pour soutenir les départs en classes de découvertes.

Ce guide a été conçu pour vous fournir une information claire et directe sur les dispositifs et subventions disponibles, afin de vous accompagner dans la réalisation de vos séjours scolaires



Les aides nationales

- ▶ **"Enfance & Montagne"** : maternelles (si accompagnées d'une classe de primaires) et primaires (p4)
- ▶ **"Ma classe en voyage"** : maternelles et primaires (p4)

L'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination des écoles d'Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ **Aide au transport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** : primaires (p6)

Les aides du Département de la Savoie à destination des écoles savoyardes

- ▶ **"Aide aux classes de découvertes"** : maternelles, primaires (p7)
- ▶ **Aide "Coup de pouce"** : maternelles et primaires (p7)
- ▶ **Aide aux courts séjours** : maternelles et primaires (p8)

L'aide du Département de la Haute-Savoie à destination des écoles haut-savoyardes

- ▶ **"Aide aux classes de découvertes"** : maternelles et primaires (p8)

Autres aides possibles

- ▶ **"Trousse à projets"** : maternelles et primaires (p10)
- ▶ **Autres aides possibles** : maternelles et primaires (p10)

Les aides nationales

"Enfance & Montagne"

Maternelles
+
Primaires

Les Écoles du Ski Français (ESF) et le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF) ont créé en 2020 le fonds "Enfance & Montagne" pour soutenir les classes de découverte à la montagne. Ce fonds aide les écoles élémentaires à organiser des classes vertes et de neige, permettant aux enfants de découvrir l'écosystème montagnard et sa diversité. En plus de l'apprentissage, ces classes offrent des souvenirs et expériences uniques. Le fonds est financé par des dons et mécénats de particuliers et d'entreprises.

Les critères d'éligibilité

- Le séjour doit se dérouler sur un **territoire de montagne** (min 700 m d'altitude pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie).
- La durée du séjour est de **4 nuitées minimum**.
- Le projet pédagogique et le programme du séjour doivent être en lien avec la montagne.
- Les demandes et les pièces justificatives doivent être transmises en ligne via le site : [Enfance et Montagne](#).



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Ma classe en voyage" de Jeunesse au Plein Air et la "Trousse à projet" car "Enfance et Montagne" est déjà partenaire de ces structures.

Quand faire la demande d'aide ?

Pour un séjour en 2025/2026, il est possible de déposer votre demande dès le 1er jour de rentrée en septembre 2025.

A noter :

- Pour les séjours en automne 2025, les demandes sont à déposer avant le 10/10/2025.
- Pour les séjours d'hiver, printemps et été les demandes sont à déposer avant le 01/12/2025.

Le montant est variable en fonction des fonds disponibles. A titre indicatif et sous toutes réserves de la disponibilité des fonds et de la décision du comité d'attribution :



- Les montants alloués varient de 750€ à 1000€ pour une classe de 25 élèves, suivant la période de l'année scolaire (classe verte ou classe de neige).

Etapes de la demande

1. Sollicitation la demande sur la plate-forme en ligne "Enfance et Montagne" : [En savoir plus](#)

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Devis d'hébergement signé par votre école et d'un minimum de 4 nuitées en zone de montagne,
- Votre projet pédagogique en lien avec la montagne
- Votre programme prévisionnel du séjour

2. Traitement de la demande et réponse du comité d'attribution entre le 19 et 31 décembre 2025.

3. Attribution des fonds sous réserve d'avoir reçu une réponse favorable du comité d'attribution, et de la réception de la facture acquittée et du RIB de l'école (ces derniers devant être transmis dans les 3 mois après la date de fin de séjour).

Contact :

contact@enfanceetmontagne.fr

04 76 90 87 94

<https://www.enfanceetmontagne.fr/>



"Ma classe en voyage"

Maternelles
Primaires

"Ma classe en voyage" est un dispositif d'aide au départ en classes de découvertes, proposé par Jeunesse Au Plein Air (JPA) en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et "Enfance et Montagne". Les établissements scolaires peuvent soumettre leur demande à JPA, sous réserve de respecter certains critères d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité

Pour les maternelles :

- La durée du séjour est de 1 à 3 nuitées.
- L'établissement scolaire se situe dans un **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)** ou dans une **commune de moins de 2000 habitants**.

Pour les primaires :

- La durée du séjour est de **minimum 4 nuitées** et de maximum 14 nuitées.
- Le séjour doit se dérouler dans l'**Union Européenne**.
- L'enfant doit avoir **entre 3 et 18 ans pendant le séjour**.
- Un **cofinancement est obligatoire** (CAF, commune,...).
- Les quotients familiaux sont demandés lorsque l'école n'est pas située en QPV ou dans une commune de moins de 2 000 habitants. Un minimum de 20% d'élèves doivent avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900€.



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Enfance et Montagne".

Pour les maternelles : 200€ pour une classe de moins de 20 élèves et 300€ pour une classe de plus de 20 élèves.



Pour les primaires : le montant est variable (en fonction du nombre d'élèves dont les parents possèdent un quotient familial inférieur à 900) : de 115 à 1 200€ (par classe).

Le paiement est réalisé en fonction de la trésorerie de JPA.

Etapes de la demande

1. Se connecter à la plateforme de Jeunesse au Plein Air :

[Plate-forme Ma classe en voyage](#)

L'enseignant.e doit transmettre les justificatifs suivants :

- ☒ Attestation de paiement CAF des parents (si l'école est hors QPV ou dans une commune de - 2000 habitants)
- ☒ Dernier avis d'imposition à demander aux parents
- ☒ Attestation AME ou attestation sur l'honneur du chef.fe de l'établissement
- ☒ Attestation MDPH ou MDA (pour les enfants en situation de handicap)
- ☒ Attestation de la commune à fournir indiquant que le commune compte moins de 2 000 habitants

2. L'instruction du dossier par JPA est d'environ 15 jours.

3. Attribution des fonds : un bilan doit être réalisé après le séjour, le paiement est réalisé une fois que l'attestation de paiement signée est signée sur la plate-forme

Quand faire la demande d'aide ?

- Minimum 3 mois avant le départ
- Maximum 1 mois avant le départ

Contact :

Jeunesse au Plein Air
01 44 95 81 28

classe.voyage@jpa.asso.fr

<https://jpa.asso.fr/classe-de-decouvertes-ma-classe-en-voyage/>





Aide au transport

Primaires

L'aide au transport de la Région Auvergne Rhône-Alpes consiste à prendre en charge les frais de transport entre l'établissement scolaire et le lieu du séjour scolaire et également le transport jusqu'aux lieux de pratique des activités. Cette aide concerne tous les séjours organisés à la montagne en Auvergne Rhône-Alpes par des écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat avec la Région.

Les critères d'éligibilité

- Le séjour doit se dérouler sur un territoire en zone de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le programme pédagogique doit être rédigé et avoir une dominance d'activités en lien avec la montagne.
- La durée du séjour est de 4 nuitées minimum (ou 3 minimum si la semaine compte un jour férié).

Quand faire la demande d'aide ?

La plate-forme pour le dépôt des projets de l'année scolaire 2025-2026 sera ouverte du 3 novembre 2025 au 29 janvier 2026.

Etapas de la demande

1. Identification de la structure qui paye le transporteur (écoles, mairies, associations de parents d'élèves,...).

- Constitution et dépôt du dossier de demande : [Lien vers la plate-forme Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Avant de commencer la démarche, l'enseignant.e doit réunir :

- ☒ Un devis du transporteur libellé au nom de la structure qui paye
- ☒ Lettre de demande signée par le représentant légal de la coopérative scolaire (ou la personne mandataire à préciser)
- ☒ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☒ Un numéro de SIRET
- ☒ Si c'est une association : les statuts datés et signés
- ☒ Programme des activités du séjour

2. Instruction des demandes et vote par les élus de la Région en commission permanente.

3. Réception de l'acte attributif à renvoyer signé.



La Région peut prendre en charge jusqu'à 100% du coût du transport et dans la limite de 3 000€ maximum par classe.

Contact :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
04 26 73 51 39

classifiedeneige@auvergnerhonealpes.fr
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-les-frais-de-transport-pour-un-projet-scolaire-la-montagne>



L'aide du Département de la Savoie à destination des écoles savoyardes

Sous réserve de modification

Aide aux classes de découvertes

Maternelles
Primaires

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le quotient familial des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD). Les enseignants centralisent les informations (quotients familiaux) afin de compléter le document depuis l'ASCD.

Les critères d'éligibilité

- Le projet de classe de découvertes doit être inscrit dans le projet de l'école et avoir obtenu un avis favorable de l'IEN et du DASEN.
- Le centre d'accueil doit être inscrit au répertoire de la DSDEN dont il dépend. Les établissements privés ne sont pas soumis à cette obligation.
- Le centre de vacances accueillant la ou les classe.s doit avoir un projet éducatif.
- La durée du séjour est de 5 jours, avec 4 nuitées minimum.

€ Pour les écoles qui partent en Savoie : 0 à 21,20€ par enfant et par jour.
Pour les écoles qui partent en dehors de la Savoie : 0 à 16,90€ par enfant et par jour.

Le montant de l'aide sera versé globalement à l'association support de l'école ; par virement pour les séjours autonomes et en déduction de la facture de solde pour les séjours organisés via l'ASCD.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.

Etapas de la demande :

1. Prise de contact avec l'ASCD
2. Validation du respect des critères d'attribution
3. Recueil des quotients familiaux de chaque élève
4. Saisie de liste nominative
5. Attribution des fonds du séjour sur présentation des justificatifs obligatoires.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de
Découvertes

04 79 69 26 58 / 07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



Aide "Coup de pouce"

Maternelles
Primaires

L'aide "Coup de Pouce" est une aide attribuée par le Conseil départemental de la Savoie et gérée par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

Les critères d'éligibilité

- Être un établissement Savoyard
- Partir en séjour scolaire avec nuitées dans le département de la Savoie
- Aide sans limite de nombre de nuitées.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.

€ Le montant de l'aide est de 100€ (par jour et par classe) pour les séjours scolaires avec nuitées qui se déroulent en Savoie.

Etapas de la demande

1. Prise de contact avec l'ASCD afin de déclarer le séjour
2. Dès lors que le séjour se déroule en Savoie, l'aide "Coup de Pouce" s'applique automatiquement.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de
découvertes

04 79 69 26 58 / 07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



Aide aux courts séjours

Maternelles
Primaires

L'aide aux courts séjours portée par le Conseil départemental de la Savoie est forfaitaire. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'ASCD. Un fichier sera à remplir par les enseignants.

Les critères d'éligibilité

- La durée du séjour est de 1 à 3 nuitées.
- Le séjour doit se dérouler en Savoie.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.

Etapas de la demande

1. Prise de contact avec l'ASCD
2. Validation du respect des critères d'attribution
3. Recueil des quotients familiaux de chaque élève
4. Saisie de la liste nominative
5. Attribution des fonds du séjour sur présentation des justificatifs obligatoires.

€ L'aide forfaitaire est de 8€/j et par élève.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de découvertes

04 79 69 26 58 / 07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



L'aide du département de la Haute-Savoie à destination des écoles haut-savoyardes

Aides aux classes de découvertes des écoles publiques ou privées

Maternelles
Primaires

L'aide aux classes de découvertes des écoles publiques et privées est une subvention du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Les critères d'éligibilité

- Etre une école de Haute-Savoie
- Pour les classes de découvertes se situant en Haute-Savoie ou hors Haute-Savoie :
 - Le séjour doit être de minimum 3 jours avec 2 nuitées et maximum 10 jours.
- Pour les classes de neige se situant en Haute-Savoie ou hors Haute-Savoie :
 - Le séjour doit être de minimum 3 jours et 2 nuitées obligatoires et maximum 5 jours.
 - Pratique du ski obligatoire à indiquer dans le descriptif du séjour avec les activités obligatoires.

Quand faire la demande d'aide ?

- Minimum 3 mois avant le début du séjour.
- Le maire de la commune doit signer le dossier et le Département s'aligne sur l'aide attribuée par la commune.

€

- Pour les classes de découvertes en Haute-Savoie et hors Haute-Savoie : 7€/j et par élève.
- Pour les classes de neige en Haute-Savoie : 15€/j et par élève.
- Pour les classes de neige hors Haute-Savoie : 7€/j et par élève.

Etapas de la demande

1. Remplissage du formulaire disponible sur le site du Conseil départemental de la Haute-Savoie : [Formulaire à remplir](#)
2. Création du dossier avec les pièces suivantes :

- ☒ Formulaire complété
- ☒ Budget prévisionnel visé et signé par les communes
- ☒ Projet pédagogique
- ☒ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☒ Numéro de SIRET de l'Association support

3. Instruction du dossier puis passage en commission pour validation
4. Confirmation de la tenue du séjour à envoyer par mail à dej-jeunesse@hautesavoie.fr
5. Attribution de l'aide.

Contact :

Conseil départemental de la Haute-Savoie

04 50 33 50 11

dej-jeunesse@hautesavoie.fr

<https://hautesavoie.fr/subvention/aide-aux-classes-de-decouverte-des-ecoles-publiques-et-privées/>





"Trousse à projets"

La "Trousse à projets" est la plateforme de financement participatif de l'Education nationale, gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cette plateforme a pour objectifs de promouvoir la pédagogie active, de faciliter les échanges entre enseignants, de renforcer les liens entre l'école et son territoire, et de soutenir les projets éducatifs via un fonds de solidarité destiné aux initiatives locales.

Les critères d'éligibilité

- Les projets éligibles sont les suivants :
 - les sorties ou séjours avec nuitées,
 - la création d'outils pédagogiques,
 - l'expérience internationale,
 - les pratiques artistiques ou scientifiques,
 - ou autres...

Etapas de la demande

1. Création de l'espace personnel sur la [Plate forme "Trousse à projets"](#)
2. Remplissage du formulaire en ligne avec la définition des objectifs financiers et le projet détaillé
3. Proposition du projet
4. Préparation la collecte avec l'équipe de la plate-forme
5. Autorisation de publication par le chef.fe d'établissement et activation du compte gestionnaire
6. Lancement et animation de la collecte
7. Finalisation de collecte
8. Autorisation du déblocage des fonds par le chef.fe d'établissement
9. Versement des fonds et réalisation du projet.

Quand faire la demande d'aide ?

Entre 2 et 3 mois minimum avant le séjour

- 8 à 15 jours : Montage du projet
- 20 à 60 jours : Collecte des fonds
- 2 jours : Versement des fonds

Vous pouvez consulter le : [Guide Trousse à projet](#)



Le montant est variable en fonction de la demande.
En général, les projets collectent environ 1 500€.

Contact :

contact@trousseaprojets.fr

<https://trousseaprojets.fr/>



Aides communales ou intercommunales

Les classes de découvertes peuvent parfois être financées par la commune ou l'intercommunalité dans laquelle est située l'école maternelle ou primaire. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.

Autres aides départementales (hors Savoie et Haute-Savoie) et régionales

Les collectivités de votre territoire peuvent potentiellement participer aux financements des séjours scolaires. Contactez-les pour avoir plus d'informations.

Aides des Associations des Parents d'Elèves (APE)

Ces associations peuvent organiser des événements afin de récolter des fonds pour les différentes sorties scolaires.

Collecte de fonds par l'établissement scolaire

- **Ventes diverses :**
 - L'enseignant.e ou l'école peut prendre contact avec un fournisseur de gâteaux, chocolats, fleurs, agrumes (etc.), afin de créer un partenariat. Chaque élève reçoit un prospectus contenant un bon de commande. Les enfants peuvent vendre ces produits à leur entourage (familles, amis, etc.). Une partie des bénéfices est reversée à l'établissement pour contribuer à l'organisation du séjour.
 - Vente de parts de gâteaux lors de divers événements : sorties d'école, marchés de Noël, etc.
- **Organisation d'événements, soirées :**
 - Soirée loto, soirée belote, ou autres : une partie des fonds est reversée pour le séjour.

Des ressources pédagogiques pour aiguïser la curiosité de vos élèves

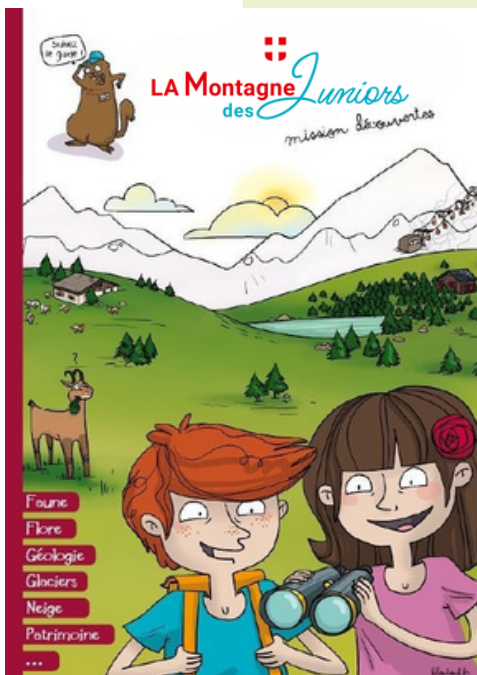
Préparez votre séjour avec nos fiches pédagogiques

Nous vous proposons 80 fiches pédagogiques gratuites. Elles offrent une multitude de contenus exploitables en classe, en amont de votre séjour, pour atteindre les compétences visées.

Organisés selon les 5 étages de la montagne, ces contenus vous permettent de découvrir avec vos élèves des thématiques variées et spécifiques à notre territoire de montagne telles que l'agriculture de montagne, la géologie, la nature et les étages alpins, la neige, l'histoire et les villes de la Savoie et de la Haute-Savoie, le patrimoine, le ski et son histoire, les animaux de montagne, les secours en montagne, les glaciers et la haute montagne ainsi que les traditions de montagne.

Chaque thématique est agrémentée de questions découvertes, de mots clés, de quizz et de rubriques "le sais-tu?" pour susciter la curiosité et l'intérêt de vos élèves.

Grâce à ces fiches pédagogiques, vos élèves deviendront des incollables de la Savoie et de la Haute-Savoie !



Vivez votre séjour avec notre livret pédagogique

Ce carnet de bord personnalisable est un véritable support d'apprentissages. Il permettra à vos élèves de renseigner leur identité, l'itinéraire à parcourir jusqu'au lieu de votre séjour et de se familiariser avec les spécificités de notre montagne.

Ils pourront de se familiariser avec leur environnement montagnard qu'ils vont découvrir pendant leur séjour et se préparer à vivre cette aventure collective.

Au fil des pages, vos élèves découvriront les animaux qui s'adaptent à l'hiver et apprendront à reconnaître leurs traces dans la neige. Ils découvriront les fleurs de montagne, les métiers spécifiques des montagnards, ainsi que de nombreuses autres thématiques liées à la montagne.

Pour toutes commandes en nombre, un exemplaire est offert à chaque enseignant. Si vous souhaitez en commander pour vos élèves, remplissez le formulaire suivant : [Commandez ici](#)

Pour en savoir plus, consultez notre site internet 

Un projet de séjour ou une sortie journée ?

Contactez notre équipe pour recevoir des devis personnalisés selon vos attentes :

www.la-montagne-des-juniors.com

04 50 45 69 54

scolaires@lamdj.com



Découvrez nos outils pédagogiques :

notre livret pédagogique et nos fiches pédagogiques

En savoir plus :

<https://www.la-montagne-des-juniors.com/sejours-scolaires/outils-pedagogiques>



Ressources • Réseau • Classes & Colos

LA Montagne des Juniors est soutenue par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, le Conseil Départemental de la Savoie et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

